

# Le Socialiste

44e année - Rs 5.00 - No 108480 Vendredi 3 Avril 2026 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

## Le CISNA tient sa réunion semestrielle du conseil de gouvernance et de son sous-comité



Page 3

## Le Premier ministre présente des mesures pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies et la récidive



Page 3



## Le ministre Gondea dirige une visite pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité au Musée national d'histoire de Mahebourg

Page 4



## Lancement d'une campagne de santé bucco- dentaire pour promouvoir les soins préventifs auprès des élèves du primaire

Page 4

### Protection de l'enfance

La Fondation Joseph Lagasse soutient une étude sur la prévalence des violences sexuelles faites aux enfants à Maurice et à Rodrigues

Page 3

### FOOTBALL

Bosnie 1 (4) Italie 1 (1)



## La Bosnie élimine l'Italie et file au Mondial 2026

Page 8

Angleterre 0 Japon 1



## L'Angleterre diminuée et battue par le Japon à Wembley

Page 8

**France**

**Des maires du Rassemblement National enlèvent les drapeaux européens dans leurs mairies**

Plusieurs maires du Rassemblement national (RN), élus lors des dernières municipales, ont retiré les drapeaux européens des façades de leurs mairies, un geste soutenu par des cadres du parti d'extrême droite.

Bryan Masson, nouveau maire RN de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes), a publié lundi une photo de la façade de l'hôtel de ville, elle aussi dépourvue de drapeau européen. À Harnes (Pas-de-Calais), le maire RN Anthony Garénaux-Glinkowski avait, dès son installation le 24 mars, retiré les drapeaux européen et ukrainien.

"Dehors les drapeaux européens à la mairie ! Place aux drapeaux français", a notamment écrit dimanche 29 mars sur X le maire de Carcassonne (Aude), Christophe Barthès, accompagnant son message d'une vidéo le montrant décrocher lui-même le drapeau européen.

Pour le ministre chargé de l'Europe, Benjamin Haddad, il s'agit de "populisme de bas étage, contre l'intérêt des Français".

"Et les 3,4 M€ de fonds européens pour l'hôpital de Carcassonne, on les rend aussi ? Sans parler des fonds pour les écoles de la ville, pour la rénovation du quartier du Viguière, ou de l'IUT ?", a écrit le ministre sur X. Ces dernières années, le Centre Hospitalier de Carcassonne a effectivement reçu plus de 3 millions d'euros d'aides européennes.

Le HuffPost révèle en outre que Christophe Barthès, gérant d'une société viticole, a perçu entre 2010 et 2012, puis entre 2015 et 2025, la somme de 296 000 € d'aides au titre de la Politique agricole commune (PAC) européenne.

**"Un Frexit qui ne dit pas son nom"**

Ces retraits de drapeaux ont également fait réagir la cheffe de file des députés Rassemblement national, souvent accusée d'europhobie, Marine Le Pen.

"Dans la Constitution européenne, il y avait le drapeau européen, il y avait l'hymne. Elle a été rejetée par référendum. Rien ne prévoit aujourd'hui le déploiement du drapeau européen sur les mairies", a-t-elle déclaré ce mardi. La veille, le député RN Jean-Philippe Tanguy dénonçait un drapeau "refusé par référendum en 2005 (...), donc illégitime en France".

Une "trahison de ce que nous sommes", a réagi le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot. La députée européenne Renaissance Valérie Hayer a, elle, dénoncé un "Frexit qui ne dit pas son nom", qualifiant le retrait des drapeaux européen et ukrainien des frontons des mairies de "geste pseudo patriotique".

Les mairies françaises n'ont aucune obligation d'accrocher le drapeau européen à leurs frontons. En 2023, une proposition de loi visant à le rendre obligatoire pour les communes de plus de 1 500 habitants avait été adoptée par l'Assemblée nationale, mais elle n'a jamais été examinée par le Sénat jusqu'à présent.

En janvier, plusieurs mairies, en majorité rurales, avaient aussi décroché le drapeau européen en soutien aux agriculteurs dénonçant le traité de libre-échange entre l'UE et les pays du Mercosur.

**Antarctique/ Pêche industrielle**

**Une mission de trois mois pour protéger contre la menace de la biodiversité**

Trois mois de plongée sous-marine en Antarctique dans les profondeurs de l'océan Austral. Deux Français réalisent ces explorations hors-norme dans une eau glacée, jusqu'à 200 mètres de profondeur. L'objectif est de récolter des données scientifiques sur les écosystèmes marins pour apprendre à mieux les protéger.

Une expédition rare, le long de la péninsule antarctique (Nouvelle fenêtre). À bord d'une goélette, des marins, plongeurs, scientifiques ou activistes du climat ont analysé pendant plusieurs mois un environnement de plus en plus menacé par les activités humaines. Une espèce est particulièrement en danger : le krill. "Le krill, c'est un petit copépode, mais il est à la base de toute la chaîne alimentaire ici dans l'océan Austral et il est extrêmement important. Et là, on arrive vraiment avant la catastrophe. C'est le moment de mettre des mesures fortes de protection", explique Emmanuelle Périe-

Bardout, cofondatrice des expéditions Under The Pole.

Le krill victime de la pêche industrielle  
Ces minuscules crustacés sont de plus en plus menacés par la pêche industrielle. "Le krill est pêché sur des navires-usines, il n'y a pas de pêche artisanale du krill et l'utilisation peut être considérée comme non essentielle. C'est principalement pour nourrir nos animaux domestiques, par exemple faire du pâté pour chat ou encore des gélules d'oméga 3 qui servent à faire de l'anti-vieillesse de la peau sans preuve scientifique de leur efficacité", détaille la militante écologiste Camille Étienne.

Le Chili et l'Argentine tentent de faire adopter une grande aire marine protégée depuis plusieurs années. Un projet bloqué par les intérêts financiers liés à la pêche industrielle qui met en danger tout un écosystème.

**Sahara**

**Une immense tempête de sable de plusieurs centaines de mètres de haut**

Un immense mur de sable a traversé le nord-ouest de l'Afrique le 30 mars, recouvrant le désert, plusieurs pays et atteignant les îles Canaries. Ce phénomène d'une ampleur peu commune a provoqué des nuisances majeures et soulève des enjeux de santé dans la zone touchée.

**Un phénomène météorologique hors-normes dans le Sahara**

Le 30 mars, une tempête de sable d'une dimension impressionnante s'est formée au cœur du Sahara. Les images satellites révèlent une barrière de poussière longue de près de 1 600 km, avançant de façon presque rectiligne à travers le nord-ouest africain. Cette muraille dense, aux nuances ocres, s'est élevée sur plusieurs centaines de mètres, témoignant de la puissance des masses d'air en mouvement.

Le front a pris naissance sur les territoires désertiques du Maroc, du Sahara occidental, de la Mauritanie et de l'Algérie. Au sol, des habitants ont filmé la progression rapide de la colonne de sable et partagé en masse ces images sur les réseaux sociaux.

Ce phénomène est parfois qualifié de haboob, un terme scientifique désignant une tempête de sable générée par des bourrasques intenses. Il s'agit d'un mécanisme naturel, rendu possible par la sécheresse de la région et par des vents violents soulevant d'immenses quantités

de poussière à partir du sol.

**Un impact visible jusqu'aux Canaries**

La tempête s'est dirigée vers l'Atlantique et a atteint les îles Canaries. À l'approche du mur de sable, la visibilité a chuté subitement et une lumière orangée a enveloppé les paysages, notamment dans le sud du Maroc et sur les routes d'Algérie.

Aux Canaries, le dépôt de poussière s'est révélé massif. Les habitants ont vu leurs vêtements, lunettes et objets du quotidien recouverts d'une fine pellicule sableuse. Certains ont décrit des difficultés à respirer lors du passage du nuage de particules, un effet encore plus marqué chez les personnes sensibles.

**Dépôts de poussière et risques sanitaires majeurs**  
L'irruption d'une masse de particules aussi dense n'est pas sans conséquence sur la santé. La forte concentration de poussières dans l'air accentue les risques pour les personnes souffrant de troubles respiratoires, comme l'asthme ou les allergies, et peut gêner la respiration de tous, même en l'absence de pathologies.

Outre l'aspect sanitaire, la vie quotidienne s'est trouvée bouleversée : limitation de la visibilité sur les axes routiers, infiltrations de poussière dans les habitations et sur les équipements, perturbation des activités extérieures. La nature même des particules permet leur transport sur de très longues distances, ce qui explique leur retombée jusqu'au cœur de l'archipel canarien.

**Pour la première fois, un sous-marin nucléaire d'attaque de la marine nationale a « opéré » un drone américain**

Le drone américain Razorback a « conduit ses missions de façon autonome avant de revenir vers le sous-marin » français, réalisant notamment des mesures océanographiques

communiqué. Le drone a ainsi « conduit ses missions de façon autonome avant de revenir vers le sous-marin » réalisant notamment des mesures océanographiques.

C'est une première pour un sous-marin français. Un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Suffren de la marine nationale, a mis en œuvre, entre le 16 et le 20 mars, un drone sous-marin américain au large de Toulon (Var), a annoncé mardi le ministère des armées.

Ces essais avaient pour objectif d'envisager un emploi de ce type de drones en opérations. « Les manœuvres ont consisté en des sorties et des récupérations du drone à bord du sous-marin en plongée, sous la supervision de plongeurs », explique le ministère dans un

« Implication des forces sous-marines américaines »  
Le drone utilisé pour cette expérimentation, était un drone sous-marin américain Razorback, version militaire du drone civil Remus 620, développé et construit par la société Huntington Ingalls Industries, principalement pour des missions hydrographiques. Le Razorback peut naviguer pendant au moins 70 heures, jusqu'à 183 mètres de profondeur. La marine nationale souligne au passage « l'implication des forces sous-marines américaines pour le partage des caractéristiques du drone et des procédures de récupération. »

## Le CISNA tient sa réunion semestrielle du conseil de gouvernance et de son sous-comité

La réunion semestrielle du Conseil de gouvernance et de la sous-commission du Secrétariat du Comité des autorités financières assurancielles, financières et non bancaires (CISNA) s'est ouverte à la Maison de la Commission des services financiers (FSC), à Ebène. Maurice, par l'intermédiaire du FSC, qui héberge le Secrétariat de la CISNA, joue un rôle central dans la conduite de cet agenda, faisant de ces réunions une étape importante pour la position du pays en tant que centre financier régional de premier plan.

Le Directeur général du ministère des Services Financiers et de la planification économique, M. Sarwansingh Purmessur, le Président du CISNA et Directeur général de l'Autorité de surveillance des institutions financières de Namibie, M. Kenneth Simata Matomola, et le Directeur général de FSC Maurice, M. Désiré Vencatachellum, étaient présents à cette occasion.

Dans son allocution d'ouverture, M. Purmessur a décrit le CISNA comme une plateforme importante qui favorise une plus grande intégration régionale entre les pays membres. Il a noté que dans le contexte des incertitudes mondiales, libérer tout le potentiel de l'intégration régionale pourrait servir de moteur de la prospérité intérieure et de la résilience régionale. Il a souligné la nécessité de se concentrer sur l'intégration régionale, les alliances à long terme et les politiques commerciales qui favoriseraient la croissance et la prospérité dans les pays africains, tout en soulignant également l'importance pour l'Afrique de parler d'une seule voix pour relever les défis communs tels que la promotion du programme Fintech.

M. Purmessur a également souligné la priorité du ministère d'aligner la planification à long terme sur la finance à Maurice, en s'inspirant de la Vision 2050, qui vise à développer de nouveaux secteurs, à renforcer la résilience et à anticiper les besoins d'investissement futurs. Parmi les autres priorités clés figurent la mise en place d'une



réglementation appropriée, le maintien de la conformité, la préservation de la crédibilité du pays et la création d'un écosystème propice à la croissance du secteur des services financiers.

Pour sa part, le PDG de FSC Maurice, M. Désiré Vencatachellum, a déclaré que Maurice est fière d'accueillir le Secrétariat de la CISNA et reste pleinement engagée à soutenir son succès et à contribuer au développement financier de l'Afrique. Il a souligné l'importance d'une réglementation efficace qui soit à la fois conforme et favorable aux entreprises pour attirer les investissements. Il a également souligné que le CISNA a le potentiel d'aider à remodeler le récit sur la région en lui permettant de parler pour

lui-même grâce à une coopération régionale plus forte.

M. Vencatachellum a réitéré la volonté de Maurice de continuer à travailler en partenariat pour renforcer le CISNA, soulignant l'importance du partage continu des connaissances, de l'échange d'expertise et du renforcement des capacités entre les institutions membres.

Quant au Président du CISNA, M. Kenneth Simata Matomola, il s'est dit convaincu que les réunions auxquelles participeraient le Sous-Comité, le Comité technique et le Conseil de gouvernance déboucheraient sur des échanges de vues et d'expériences utiles, contribuant ainsi à des solutions concertées pour renforcer le secteur financier dans l'ensemble de la région de la SADC.

Il a également annoncé qu'à la suite de la réunion annuelle d'octobre 2025, la FSC s'est vu accorder un siège permanent au Conseil de gouvernance de la CISNA, reconnaissant le rôle important du pays hôte et renforçant la continuité et la transparence du processus décisionnel de la CISNA. Il a réaffirmé son engagement à faire progresser le mandat du CISNA dans le cadre de la vision plus large de la SADC et a exprimé sa volonté de continuer à collaborer avec le gouvernement de Maurice et le FSC pour atteindre des objectifs communs.

### À propos des réunions

Le CISNA, qui rassemble 26 autorités membres de 14 pays de la SADC, est la principale plateforme régionale pour harmoniser la réglementation financière non bancaire dans tous les secteurs, y compris les assurances, les valeurs mobilières, les pensions et la microfinance. Les réunions de cette semaine ont rassemblé des membres du Conseil de gouvernance, des sous-comités et des comités techniques, et les résultats seront soumis au Comité des ministres des finances et de l'investissement de la SADC pour approbation avant de devenir des repères de politique régionale. Les réunions du sous-comité et du comité technique se sont tenues les 30 et 31 mars 2026, suivies d'une réunion conjointe le 31 mars 2026.

## Le Premier ministre présente des mesures pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies et la récidive

Au total, 650 cas de conduite sous l'emprise de l'alcool ont été détectés par la police du 1er janvier au 27 mars 2026, avec un certain nombre de récidivistes, a déclaré mardi le Premier ministre, le Dr Navinchandra Ramgoolam, en réponse à une question parlementaire à l'Assemblée nationale.

Le Premier ministre a indiqué que, sur les 650 cas, 46 suspects en étaient à leur deuxième infraction, cinq à leur troisième infraction et deux à leur quatrième infraction, selon les informations fournies par le Commissaire de police.



Il a rappelé que la police intensifiait les opérations de répression ciblées pour freiner la conduite en état d'ébriété, notamment les contrôles d'alcoolémie, les points de contrôle des véhicules et l'augmentation des patrouilles pendant les périodes à haut risque et dans des endroits stratégiques. Ces efforts sont complétés par des campagnes de sensibilisation et de sensibilisation visant à promouvoir un comportement responsable parmi les usagers de la route.

Le Dr Ramgoolam a également souligné que le gouvernement prend des mesures strictes contre toutes les formes d'infractions routières. La loi sur la circulation routière a récemment été modifiée pour réintroduire le système de points de pénalité, prévoyant des sanctions plus strictes

telles que la disqualification automatique en cas d'accumulation de points, des périodes de suspension de permis plus longues pour les récidivistes et des amendes plus sévères pour les infractions graves, a-t-il déclaré.

En outre, il a annoncé que le ministère des transports terrestres était en train d'élaborer une nouvelle législation pour permettre la saisie immédiate des véhicules appartenant à des individus pris en flagrant délit de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. Les mesures proposées permettront également au commissaire de police de demander à un juge siégeant en chambre de suspendre immédiatement le permis de conduire dans de tels cas.

## Protection de l'enfance

### La Fondation Joseph Lagesse soutient une étude sur la prévalence des violences sexuelles faites aux enfants à Maurice et à Rodrigues

La Fondation Joseph Lagesse, entité de responsabilité sociale du Groupe IBL, a soutenu une étude menée par la firme Kantar Analysis pour l'ONG Pedostop sur les violences sexuelles subies par les enfants à Maurice et à Rodrigues.

L'étude intitulée « Prevalence of sexual violence among children in Mauritius and Rodrigues » a été réalisée en octobre 2024 et rendue publique à la fin de 2025. Elle apporte un éclairage essentiel sur une réalité encore difficile à exprimer publiquement. Elle vise à mieux comprendre l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants, identifier les lacunes, encourager le dialogue autour de ce sujet sensible et soutenir les actions de protection de l'enfance. Les résultats de l'échantillon mettent en évidence des chiffres préoccupants. 42% de Mauriciens et 31% de Rodriguais, tous âges confondus, déclarent avoir été victimes de violences sexuelles. S'agissant des incidents de violence sexuelle impliquant un contact physique avant l'âge de 18 ans, les proportions s'élèvent à 26% chez les Mauriciens et 11% chez les Rodriguais. L'étude montre également que seules 3% des victimes ont déposé une plainte officielle. Par ailleurs, 7 victimes sur 10 indiquent souffrir de conséquences psychologiques à long terme. (Source des chiffres : Etude Kantar Analysis, 2024)

Pour la Fondation Joseph Lagesse, le soutien à cette étude reflète son engagement envers le

développement social et le bien-être des communautés. Viken Vadeevaloo, Manager de la Fondation Joseph Lagesse, déclare : « Il était important pour nous de soutenir cette étude menée pour le compte de Pedostop, car elle nous permet de mieux faire comprendre des réalités difficiles et de réfléchir aux moyens concrets d'agir. Chaque enfant mérite de grandir dans un environnement sûr, et en prenant conscience de ces enjeux et en parlant ouvertement, nous pouvons façonner un avenir meilleur, tous ensemble et jouer un rôle important dans la protection des enfants. »

De son côté, Virginie Bissessur, Directrice de Pedostop, souligne : « Cette étude nous permet aujourd'hui de présenter des données fiables et de renforcer la crédibilité de nos échanges avec les autorités, en illustrant clairement l'ampleur et l'urgence de ce phénomène. Nous espérons qu'avec ces chiffres, la protection des enfants et la lutte contre les violences sexuelles deviennent une priorité nationale, et que des actions concrètes soient mises en place pour accompagner et soutenir les victimes ainsi que leurs familles »

Cette étude invite l'ensemble de la société à reconnaître et à comprendre l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants. En prenant conscience de cette réalité et en restant attentifs, chacun peut contribuer, à son niveau, à leur protection et à leur bien-être, et participer ainsi à la construction d'un environnement plus sûr pour les jeunes à Maurice et à Rodrigues.

## Lancement d'une campagne de santé buccodentaire pour promouvoir les soins préventifs auprès des élèves du primaire

Une campagne de santé buccodentaire visant à sensibiliser les élèves du primaire à l'importance d'avoir une santé buccodentaire saine et forte a été lancée en présence du ministre de la Santé et du Bien-être, M. Anil Kumar Bachoo, à l'école publique Shri Rajiv Gandhi, Riche Mare à Flacq pour marquer la Journée mondiale de la santé buccodentaire célébrée chaque année le 20 mars.

Étaient également présents à l'événement les membres de l'Assemblée nationale, MM. Raviraj Sinha Beehook et Chandraprakash Ramkalawon ainsi que le représentant de l'Organisation mondiale de la santé à Maurice, le Dr Abdou Salam Gueye. Le thème choisi pour cette année est « Une bouche heureuse est une vie heureuse ».

À cette occasion, les élèves qui ont excellé aux examens du certificat de réussite scolaire primaire 2025 et ont participé à un concours d'affiches, ont également reçu des prix.

Dans son allocution, le ministre Bachoo a souligné que la santé buccodentaire est intrinsèquement liée à la santé globale, à la confiance et à la qualité de vie. Il a souligné qu'à Maurice, les maladies non transmissi-

bles (MNT), y compris les maladies bucco-dentaires, représentent environ 80 % de la charge totale de morbidité. Environ 43,4 % des enfants âgés de un à neuf ans souffrent de caries dentaires dans leurs dents primaires, tandis que 11,4 % des enfants âgés de 15 ans et plus sont atteints de maladies parodontales graves.

Il a souligné que les maladies buccodentaires demeurent un problème de santé publique important, ajoutant que les services dentaires publics ont enregistré plus de 225 000 visites en une seule année. Cela, a-t-il dit, souligne la forte demande de services de soins dentaires et l'importance cruciale des mesures préventives.

Le ministre Bachoo a également mis en garde contre les facteurs de risque élevés qui nuisent à la santé buccodentaire et contribuent à d'autres maladies non transmissibles comme le diabète et les maladies cardiovasculaires. Il s'agit notamment de la consommation élevée de sucre, du tabagisme et des habitudes de vie malsaines. Il a souligné que la plupart des maladies buccodentaires sont évitables, soulignant l'importance d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène buccodentaire dès le plus jeune âge.

a  
Il a en outre assuré que le gouverne-



ment s'était engagé à renforcer les services de soins dentaires et buccodentaires, et prévoyait d'élargir le département et de fournir une gamme plus large de traitements dans les hôpitaux publics.

Pour sa part, M. Gueye a rappelé que la santé buccodentaire est une composante essentielle de la dignité humaine, du bien-être et de la qualité de vie globale. Il a salué les efforts

déployés par Maurice pour faire progresser le Plan d'action mondial pour la santé buccodentaire et tracer la voie à suivre pour le caucus sur la santé universelle d'ici à 2030.

Selon lui, Maurice a montré son leadership en mettant en œuvre son plan d'action national pour la santé buccodentaire axé sur la prévention, l'intégration des soins de santé primaires et la sensibilisation du public.

## Le ministre Gondea dirige une visite pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité au Musée national d'histoire de Mahebourg

Une visite de site a été effectuée au Musée National d'Histoire de Mahebourg. La visite était dirigée par le ministre des Arts et de la Culture, M. Mahendra Gondea, et il était accompagné du Président du Conseil des musées de Maurice, M. Shiam Persand, et du Directeur du Musée national d'histoire, M. Deoraz Ramracheya.

Des représentants du ministère des Arts et de la Culture, de la Police mauricienne, de la Force mobile spéciale (SMF), du Service mauricien d'incendie et de secours (MFRS), du Service forestier mauricien, de Mauritius Telecom, du Conseil central de l'électricité (CEB) et du Conseil du district du Grand Port étaient également présents.

L'objectif de la visite était d'évaluer la situation actuelle sur le site, en particulier à la suite de demandes des résidents des environs concernant des arbres trop grands et potentiellement dangereux dans l'enceinte du musée. Plusieurs arbres, atteignant des hauteurs d'environ 20 à 25 mètres, ont été identifiés comme posant des problèmes de sécurité, ce qui a suscité des discussions sur la nécessité de débrancher et d'éventuelles mesures de réduction de la hauteur.

Dans une déclaration, le ministre Gondea a indiqué que la visite du site a été entreprise à la suite de préoccupations soulevées par les résidents des environs concernant les arbres surpeuplés qui posent des risques importants pour la sécurité, en particulier dans des conditions cycloniques. Il a souligné que plusieurs branches s'étendaient dangereusement près des maisons, créant ainsi de la peur et de l'anxiété parmi les occupants. Il a également noté que bien que l'autorisation de débranchement ait déjà été accordée depuis 2023, les travaux n'avaient pas encore été mis en œuvre. En conséquence, il a déclaré qu'une réu-



nion de coordination avait été convoquée avec toutes les autorités compétentes, y compris les services d'urgence et les fournisseurs de services publics, afin de remédier d'urgence à la situation.

Par conséquent, le ministre a expliqué qu'une intervention immédiate avait été prévue, le CEB devant commencer à couper les branches près des lignes électriques, après quoi une opération conjointe impliquant la SMF et le MFRS sera effectuée. Il a souligné que l'exercice de débranchement devrait être terminé dans un délai maximal d'une semaine afin d'assurer la sécurité et la tranquillité d'esprit des résidents.

En outre, le ministre Gondea a souligné que, bien que le musée soit actuellement en cours de rénovation, la portée des travaux a été étendue au-delà des réparations initiales de la toiture pour inclure une restauration plus complète du site. À cet égard, il a souligné que les artefacts du musée seront déplacés en toute sécurité pour faciliter les travaux tout en assurant leur préservation. Compte tenu de l'importance historique du musée, il a ajouté que le projet sera entrepris avec beaucoup de soin et d'attention, et que son achèvement est prévu sur une plus longue période afin de s'assurer que la restauration est effectuée en profondeur et selon les normes requises.

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on **Thursday the 10<sup>th</sup> day of September, 2026 at 1.30 p.m.**, shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2<sup>nd</sup> Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the SALE BY LEVY, of: **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:** Une portion de terrain de la contenance de **HUIT CENT QUARANTE QUATRE METRES CARRES ET DIX SEPT CENTIEMES (844.17m<sup>2</sup>)**, étant le lot No. 1, située en quartier de la Rivière du Rempart, lieu dit Grand Baie, et bornée, d'après un procès-verbal de rapport avec plan figuratif y joint, dressé par Mons. Louis Maurice Dumazel, arpenteur juré, le 16/01/1990, enregistré au Reg: L.S. 25 No: 106087, comme suit:- Du premier côté, par un chemin de trois mètres soixante-six centimètres de large (3.66m), une réserve de quatre vingt onze centimètres de large entre (0.91m) sur quatorze mètres deux centimètres (14.02m); Du deuxième côté, par Soleman Ramgoolam, sur cinquante neuf mètres soixante quatorze centimètres (59.74m); Du troisième côté, par les héritiers Goolam Hossen Auleear sur quatorze mètres deux centimètres (14.02m) et du quatrième côté, par Lot No.2, sur soixante mètres vingt centimètres (60.20m). Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and morefully described in deed transcribed in TV 2071/103, PIN No. 1305060484 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Industrial Finance Corporation of Mauritius (Equity) Ltd, formerly known as the SME Equity Fund Ltd, having its registered office at 15th Floor, Air Mauritius Centre, 6 President John Kennedy Street, Port-Louis against 1.- Mr. Satishsingh RAMBHUNJUN, residing at Parathian Lane, Les Casernes, Curepipe; and 2.- Mrs. Marie Thérèse RAMBHUNJUN (born GARSANY), the lawful wife of Mr. Satishsingh RAMBHUNJUN, residing at Parathian Lane, Les Casernes, Curepipe.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.  
Dated at Port-Louis, this 01<sup>st</sup> day of April, 2026.  
**Me. R. BUCKTOWNSING SA**  
**Of Orison Legal,**  
**Level 2, Hennessy Court, Cnr Pope Hennessy and Suffren Streets, Port-Louis.**  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

**BAMBOUS NAM HATTA**

**Registration No: 5041, Vaudagne Road, Bambous**  
**NOTICE OF SPECIAL MEETING UNDER SECTION 30 OF THE REGISTRAR OF ASSOCIATION ACT.**

Notice is hereby given that a Special Meeting of the members of Bambous Nam Hatta Association will be held in accordance with Section 30 of the Registration of Associations Act.

**Date:** Sunday, 18 April 2026  
**Time:** 13:00 hrs  
**Venue:** Vaudagne Road, Bambous

**Agenda of the Meeting:**  
1. To consider and, if thought fit, approve the revocation of the existing rules and regulations of the Association and the adoption of a new set of rules and regulations.  
2. A.O.B

All members are kindly invited. Due to lack of quorum, the meeting will take place in 7 days with the same agenda, at the same time and location.

**The Secretary**

**CHANGE OF NAME**

Notice is hereby given that **Mr. Bhevin ISSERBEEAH**, electing his legal domicile in the office of **Me. Afzal AGOWAN, Attorney at Law** of Bahemia Building, 56, Sir William Newton St, Port Louis, has applied to the Honourable Attorney General for leave to change his name **Bhevin** into those of **Muhammad Yasin**, so that in the future he shall bear the names and surname of **Muhammad Yasin ISSERBEEAH**.

Objections, if any, should be filed in the Registry of the office of the Attorney General within a period of **28 days** as from the last date of publication of the said notice in the papers.

Dated this 31<sup>st</sup> day of March 2026.  
**Mr. Bhevin ISSERBEEAH**  
Applicant

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on Thursday the 10<sup>th</sup> day of September, 2026 at 1.30p.m, shall take place before the Master's Court, (Courtroom No.23), 2<sup>nd</sup> Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by Levy of: Une portion de terrain de la contenance de CENT QUARANTE SIX METRES CARRES (146 M<sup>2</sup>) située au quartier des Plaines Wilhems lieu-dit Floréal No 26 Rue A distraite du terrain de l'État Mangalkhan plus amplement décrite et abornée au titre de propriété ci-après mentionné suivant un procès-verbal de rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur Ng Tong NG WAH arpenteur juré le 24/02/2011 enregistré au Reg LS 72/1595 comme suit: - (PIN 1741440025). Du premier côté, par le réserve d'un chemin longeant Abercrombie Street (ex rue A), sur HUIT MÈTRES ET CINQ CENTIMÈTRES (8.05 M); Du deuxième côté, par le surplus de Mangalkhan Housing Estate, sur DIX HUIT MÈTRES ET DIX CENTIMÈTRES (18.10 M); Du troisième côté, par une ligne de sewerage, sur HUIT MÈTRES (8.00 M); Et du quatrième et dernier côté, encore par le surplus de Mangalkhan Housing Estate, sur DIX HUIT MÈTRES ET VINGT CINQ CENTIMÈTRES (18.25 M) Ensemble tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni réserve et sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample description, l'acquéreur déclarant bien connaître l'objet de son acquisition pour y habiter. Le tout plus amplement décrit au titre en date du 06/05/1993 et 20/07/1993, enregistré et transcrit le 30/07/1993 au Volume TV2598/51 et au titre enregistré et transcrit le 13/04/2011 au Volume TV 8061/15. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:** Location: The subject property is situated along Abercrombie Street at about 35 metres from a common tarred road, itself being at an approximate distance of 140 metres from its junction with Floreal Road (B5). The site is more precisely located at the following GPS Coordinates: [-20.303389, 57.503750]. The neighbouring land use is mainly residential. Site Description: The site bearing PIN 1741440025 designated as Lot No 26A consists of a residential plot of land of an extent of 146 square metres as described in title deed registered and transcribed in Volume 8061 No.15. The site is morefully described in a survey report drawn up by Mr Ng Tong Ng Wah (Sworn Land Surveyor) dated 24 February 2011 and registered in LS 72 No 1595. The site is regular in shape with an even topography and major services are available around its perimeter. The site has a road frontage of 8.05 metres and a maximum depth of 18.25 metres. Upon inspection, it was noted that the site is enclosed with concrete block walls on three sides and is accessed via a vehicular metal gate. The remaining yard has minimal landscaping. Building Description: A three storey residential building of a gross approximate extent of 215 square metres (Ground Floor: 110 square metres (including 25 square metres under CIS), First Floor: 85 square metres; Second Floor: 20 square metres) currently made of concrete frame structures in-filled with block walls under a reinforced concrete slab roof stands on the site. The walls are plastered and painted with metal glazed openings fitted with burglar bars at the ground floor level and aluminium glazed openings at the upper floors. As the building was not accessible during inspection, a full building survey (internal and external) with detailed measurements was not possible. Based on an external overview, it was found that the property appears to be in a good state of repair and maintenance.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.  
The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Clément Herbu LATALENTE and Mrs. Marie Ange Christiane LATALENTE (born THEODORE).

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations  
Dated at Port Louis, this 30<sup>th</sup> day of March 2026  
Udhisteer K. Ragobur  
Replacing Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
Of 18, Edith Cavell Street, Port-Louis  
Attorney in charge of the sale

**CHANGE OF NAME**

Notice is hereby given that **Ms. Mishee ISSERBEEAH**, electing her legal domicile in the office of **Me. Afzal AGOWAN, Attorney at Law** of Bahemia Building, 56, Sir William Newton St, Port Louis, has applied to the Honourable Attorney General for leave to change her name **Mishee** into those of **Bibi Aïsha Mishee**, so that in the future she shall bear the names and surname of **Bibi Aïsha Mishee ISSERBEEAH**.

Objections, if any, should be filed in the Registry of the office of the Attorney General within a period of **28 days** as from the last date of publication of the said notice in the papers.

Dated this 31<sup>st</sup> day of March 2026.  
**Ms. Mishee ISSERBEEAH**  
Applicant

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on Thursday the 10<sup>th</sup> day of September 2026 at 1.30 p.m. shall take place before the Master's Court, (Courtroom No. 23), 2<sup>nd</sup> Floor, New Supreme Court Building, Cr Edith Cavell & Desroches St, Port Louis, the Sale by levy of: "1nt. Une portion de terrain de la contenance de CENT QUATRE VINGT DIX NEUF METRES CARRES ET CINQ DIXIEMES METRE CARRE (199.5 M<sup>2</sup>), étant le Lot No.1, située au quartier des Pamplemousses, lieudit Bois Mangues (Plaines des Papayes), et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint, dressé par M. Binayasingh Ropun, arpenteur juré, le 15/07/1993, enregistré au Reg: L.S 28/12432, comme suit:- (PIN NUMBER : 1212030299) Du premier côté, par le Lot No.39 du Morcellement Ramphul Brothers, sur SEPT METRES SOIXANTE DEUX (7 M 62); Du deuxième côté, par le Lot No.2, sur QUARANTE TROIS METRES ZERO SEPT (43 M 07); Du troisième côté, par Middle Road B17, sur SEPT METRES SOIXANTE DEUX ( 7 M 62); Et du quatrième et dernier côté, par un terrain appartenant déjà M. Rajdeo Seetahul, sur QUATRE TROIS METRES ZERO SEPT (43 M 07). Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in the deed drawn up by Mr. Ahmad Ibrahim Gopee, Notary Public, on the 14/06/2012, registered and transcribed on the 21/06/2012 in TV. 8532/8. **AND 2nt** Une portion de terrain de la contenance de CENT CINQ TOISES (105T) soit environ TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT METRES CARRES ET QUATRE VINGT SEPT CENTIEMES METRE CARRE (398.87 M<sup>2</sup>), étant le Lot No. 16 du plan général de morcellement, située au quartier des Pamplemousses, lieudit Bois Mangues (Plaines des Papayes), et bornée d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par M. Rishi Dass Soniassy, arpenteur juré, le 28/09/1982, enregistré au Reg: L.S 22/7324, comme suit:- (PIN Number :- 1212030297). Au Nord, partie par le Lot No.38 et partie par le Lot No. 39 sur une longueur totale de CINQUANTE PIEDS (50') ou QUINZE METRES VINGT QUATRE (15 M 24); A l'Est, par le Lot No.17 sur QUATRE VINGT CINQ PIEDS ZERO NEUF POUCES (85' 09") soit VINGT SIX METRES QUATORZE (26 M 14); Au Sud, par la Route Royale (Middle Road) une bande de réserve de QUATRE PIEDS (4') de large entre, sur CINQUANTE PIEDS (50') ou QUINZE METRES VINGT QUATRE (15 M 24); A l'Ouest, par le Lot No. 15 (D. Seewoololl), sur QUATRE VINGT CINQ PIEDS ZERO NEUF POUCES (85' 09") ou VINGT SIX METRES QUATORZE (26 M 14). La mesure employée est le pied anglais avec équivalent métrique. Together with all buildings, constructions and plantations existing thereon and all dependencies and appurtenances thereof, generally whatsoever, without any exception or reservation, the whole as morefully described in the deed drawn up by Mr. Ahmad Ibrahim Gopee, Notary Public, on the 14/06/2012, registered and transcribed on the 21/06/2012 in TV 8532/9. **BUILDINGS AND/OR PLANTATIONS:1.1 Land Zoning Commercial/Residential Site Lot 16:** The rectangular shaped land slopes downwards from front part to rear part. Land has a frontage of 15.24 metres to Middle Road B17. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. Lot 17/1: The rectangular shaped land slopes downwards from front part to rear part. Land has a frontage of 7.62 metres to Middle Road B17. The site is serviced with all infrastructural utilities and facilities. **Access** Access to property is by means of a tarred and vehicular road. **Services** Electricity and domestic water supply are available on site. **Neighbourhood** Neighbourhood consists of commercial buildings along Middle Road and semi-luxurious residential buildings in a built-up commercial/residential Zone. Professor Ramprakash Government School and the village hall are found within walking distances. All amenities including public transport are available in the region.**1.2 Building Main building-Commercial/Residential** The double-storey (Basement, ground floor and mezzanine) commercial/residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof. a) Area - 640 m<sup>2</sup> or 6886.40 ft<sup>2</sup> b) State of repair - Fair c) Finishes: Openings - Mainly metal glazed doors and windows with roller shutters on ground floor. Plastering and paint - Internal and external walls are rendered and painted. **Second Commercial building** The single-storey (Ground floor) commercial building, of area 30 m<sup>2</sup>, is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a flat reinforced concrete slab roof.

The whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter.

The sale is prosecuted at the request of The Mauritius Commercial Bank Ltd against Mr. Veneedeo SEETAHUL.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.  
Dated at Port Louis, this 30<sup>th</sup> day of March 2026.  
Thierry Koenig SA  
ENSAfrica (Mauritius)  
18 Edith Cavell Street, Port Louis.  
Attorney in charge of the sale.

**Macron au Japon**

**La loi internationale doit être respectée, dit-il**

En pleine tournée en Asie marquée par la guerre en Iran, le président français a conclu une séquence diplomatique par un clin d'œil inattendu à la culture japonaise...

En pleine tournée en Asie marquée par la guerre en Iran, le président français a conclu une séquence diplomatique par un clin d'œil inattendu à la culture japonaise...

Un nouveau bon coup de com' pour Emmanuel Macron au Japon. Après avoir reçu un cadeau dédié du célèbre réalisateur et producteur Hayao Miyazaki, le président français a offert une nouvelle séquence légère en fin de déclaration conjointe avec la Première ministre japonaise Sanae Takaichi.

Face aux caméras, les deux dirigeants ont échangé un

geste des mains qui évoque le célèbre « Kamé Hamé Ha » de Dragon Ball, l'un des mangas les plus connus du monde.

L'Asie durement frappée par le conflit au Moyen-Orient Une image inattendue, captée devant la presse, au terme d'un échange pourtant dominé par des enjeux très importants. La visite présidentielle au pays du soleil levant s'inscrit dans un contexte géopolitique très tendu.

Le Japon, comme la Corée du Sud où il doit également se rendre, est directement concerné par la guerre au Moyen-Orient. Le blocage du détroit d'Ormuz menace ses approvisionnements énergétiques, tandis que la stratégie américaine dans la région suscite de multiples interrogations.

À Tokyo, les discussions ont porté sur la sécurité maritime, la coopération militaire et la nécessité de privilégier une issue diplomatique. Dans ce contexte, Emmanuel Macron a réussi à jouer des codes locaux de la pop culture.

**Pâques**

**Le chocolat de plus en plus cher**

La chasse aux œufs de Pâques risque de coûter plus cher cette année. Si le prix du chocolat est en forte hausse depuis deux ans, le cours du cacao, lui, est pourtant en baisse.

Derrière les vitrines, les chocolats de Pâques nous font saliver. Le plaisir coûte pourtant de plus en plus cher chaque année. "De temps en temps, on se paye ce petit luxe et ça fait du bien", souligne une cliente. Le prix du chocolat a flambé ces dernières années. En un an, les tarifs ont bondi de 15,3 %.

La situation s'améliore toutefois depuis quelques mois. Le coût du cacao a été divisé par trois. Mais, en rayons, les prix ne baissent pas. Noé Baudin, chargé d'étude à l'observatoire de la consommation UFC-Que Choisir, pointe la responsabilité des industriels. "Le problème, c'est qu'une fois qu'ils ont habitué le consommateur à un prix élevé, ils ont tendance à maintenir ce prix dans le temps et à ne jamais répercuter les baisses des matières premières qui vont arriver par la suite", constate l'expert.

**Quelles alternatives ?**

Dans les rayons, les clients sont obligés de faire des choix. "J'ai renoncé à toutes les marques, aux gros paquets. Je me contente de petits paquets de chocolats maintenant", indique une consommatrice.

Pour économiser, plusieurs solutions existent : s'approvisionner à la source, dans les boutiques d'usines de chocolat, ou passer par des sites anti-gaspillage. "Sur le site de revente, on voit que le produit est affiché à 4,79 euros, alors que sur le site de la marque, il est à 7,99 euros. Ça permet de faire des économies", observe une mère de famille. Chaque foyer dépense en moyenne 24 euros pour les fêtes de Pâques.

**SALE BY LICITATION**

Notice is hereby given that on the **01/04/2026** has been filed at the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, situate at New Supreme Court Building, Cnr Edith Cavell and Desroches Streets, Port Louis, the Memorandum of Charges, containing the Conditions & Clauses, under and pursuant according to which shall take before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, the **SALE BY LICITATION**, in respect of a portion of land of an extent of **38 toises or (144.35m2)**, situate at 14 Ail Doré Street, Plaine Verte, in the District of Port Louis, the whole morefully described in the deed transcribed in **TV 1464/166 (PIN 1114100010)** and bounded according to a description of Mr. Kadafi KOHERATTEE, Sworn Land Surveyor, dated 06 March 2026 which is made up as follows: Vers le nord-ouest, par un drain d'un mètre et vingt centimètres (1.20m) de large et un trottoir d'un mètre et cinquante centimètres (1.50m) de large longeant Rue Maulana Ibrahim Khustar (ex-Rue Ail Doré) sur quatorze mètres et soixante-trois centimètres (14.63m). Vers le nord-est, par un trottoir de soixante centimètres (0.60m) de large longeant Rue Imambacosse SOBDAR (ex Rue Corps de Garde) sur dix mètres et trente six centimètres (10.36m) Vers le sud-est, par les héritiers Abou Cassim Khan Khodabocus sur quatorze mètres et soixante-dix centimètres (14.70m) Vers le sud-ouest, par la Residence NAZEERALLY, sur neuf mètres et soixante-seize centimètres (9.76m). There exists on the portion of land a 3-level mixed commercial/residential building made up of reinforced concrete frame structures, concrete block walls, rendered and painted, under reinforced concrete slab roof, with all amenities. **The said sale is prosecuted at the request of Mrs. Farahnaz GOKHOOL (born SOBRATTY) against (1) Mrs Bibi Reshma GHOORA (born SOBRATTY) and (2) Mrs Rubina KHODABOCUS (born SOBRATTY).** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations.  
Dated at Port-Louis, this 01<sup>st</sup> day of April 2026.  
**Me Vashish BHUGOO**  
of 8<sup>th</sup> Floor, Astor Court Building, Georges Guilbert Street, Port-Louis.  
**Attorney in Charge of the sale.**

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on **Thursday the 10<sup>th</sup> day of September, 2026 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's Court (Courtroom No.23, 2<sup>nd</sup> Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY**, of:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: DESIGNATION: PROPERTY CHARGED:** Un appartement, étant le Lot No C5, a usage résidentiel d'une superficie totale de **168.46m<sup>2</sup>** formant partie d'un immeuble dénommé "**OCEAN MIST APARTMENTS**", construit sur trois terrains contigus de la contenance de six cents mètres carrés (600 m<sup>2</sup>), six cents mètres carrés (600 m<sup>2</sup>) et cinq cent quatre-vingt sept mètres carrés (587 m<sup>2</sup>), situe au quartier de la Rivière Noire, lieu dit Flic en Flac comprenant:- **AU PREMIER ETAGE** (i) Un salon/ cuisine de 32.51m<sup>2</sup> (ii) deux toilettes/ salles de bains de superficies respectives de 3.05m<sup>2</sup> et 4.15m<sup>2</sup> (iii) trois chambres à coucher de superficies respectives de 12.51m<sup>2</sup>, 17.09m<sup>2</sup> et 11.20m<sup>2</sup> (iv) deux couloirs de superficies respectives de 1.00m<sup>2</sup> et 1.26m<sup>2</sup> et (v) un balcon de 1.00m<sup>2</sup>. Le tout d'une superficie de 83.77m<sup>2</sup>. **AU DEUXIEME ETAGE** Une toiture-terrasse d'une superficie de 84.69m<sup>2</sup>. Le tout d'une superficie de 84.69m<sup>2</sup>. Avec ensemble les huit cents quatre vingt huit dix-millièmes (888/1000èmes) des parties communes y attachées. L'ensemble immobilier "OCEAN MIST" est régi par un règlement de copropriété reçu en la forme authentique par le notaire soussigné le 01/03/2017 enregistré et transcrit au Vol. TV201705/000475. Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the whole morefully described in deed transcribed in TV201710/001395 and PIN Nos. 1905050982, 1905050983, and 1905050984 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. **The said sale is prosecuted at the request of Industrial Finance Corporation of Mauritius (Equity) Ltd, formerly known as the SME Equity Fund Ltd, having its registered office at 15th Floor, Air Mauritius Centre, 6 President John Kennedy Street, Port-Louis against Mr. Frederic Shane Ramnarain also known as Federich Shane Ramnarain, residing at Lot 100, Jardin d'Anna, Flic en Flac.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.  
Dated at Port-Louis, this 01<sup>st</sup> day of April, 2026.  
**Me. R. BUCKTOWNSING SA**  
Of Orison Legal,  
Level 2, Hennessy Court, Cnr Pope Hennessy and Suffren Streets, Port-Louis.  
**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

**NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE**

Take notice that **Four J's Property Investments LTD** will apply to the District Council of **Rivière du Rempart** for a Building and Land Use Permit for a proposed **Residential Apartments Complex at Belle Cugnet, Grand Gaube.**

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above-named Council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 3.2.2026

**SALE BY LICITATION**

Notice is hereby given that on the 27<sup>th</sup> day of March 2026, has been filed in the Master's Office of the Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, situate at the New Supreme Building, Edith Cavell St, Port Louis, the Memorandum of Charges containing the clauses and conditions, under and pursuant according to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION prosecuted at the request of 1.- Mr Paul Philippe BOODHNA 2.- Mr David BOODHNA and 3.- Heirs of Jean Roger BOODHNA, namely :- (i) Mrs Mrie Nadege GILBERT, the Widow of late Jean Roger BOODHNA, (ii) Richard Arnaud BOODHNA, (iii) Caroline Virginie BOODHNA, the lawful wife of Jacques Desire Benjamin JOB, (iv) Vincent Nicolas BOODHNA and (v) Marie Melanie Astrid BOODHNA, the lawful wife of Kirk Dylan BRANDENBURG against Mrs Marie Rachel Patricia BOODHNA, represented by her agent & proxy Mr Jean Jacques ANDRE** of the the hereunder described immovable property viz:- A portion of land of the extent of **ONE HUNDRED AND SEVENTY SQUARE METRES AND FIFTEEN HUNDREDS SQUARE METRES (170.15 m2)** situate in the District of Plaines Wilhems place called place called Forest Side, 15 Rue C, and bounded according to a Survey Report of Mr A. Rajack BAHADOOR Sworn Land Surveyor dated the 12/10/2009, registered in Reg. LS 68/196 as follows:- Du premier coté par les reserves longeant la Rue Sir Charles Gaetan Duval, sur neuf metres et quarante cinq centimtres (9.45m); Du second coté par Rene Chamay sur dix huit metres et dix centimtres (18.10m); Du troisieme coté par une ligne de drain, sur neuf metres et trente cinq centimtres (9.35m); du 4eme et dernier coté par Jean Claude Achille, sur dix huit metres et dix centimtres (18.10m). **The whole morefully described and transcribed in TV 8057/49.** There exists on the said portion of land a storey concrete building under slab provided with water and electricity supplies. **The first floor which comprises of 3 bedrooms, 1 kitchen, living/dining room, W.C has been constructed by the Petitioner No. 3. The Ground floor is composed of 3 bedrooms, 1 kitchen, living/dining room, W.C and the whole morefully described in the Memorandum of Charges filed in the above matter. NOW TAKE NOTICE** that you are hereby required, called upon and summoned to examine the said memorandum of charges and to make thereon such observation and objection as you may deem fit and proper within the delay prescribed by law. **NOW TAKE FURTHER NOTICE** that in terms of Article 813-13 of the Civil Code any co-owner (indivisaire) of the said immovable property can substitute himself or herself to the purchaser or purchasers within **ONE MONTH** from the date of adjudication by a declaration made at the Registry of the above Court.

Under all legal reservations.  
Dated at Port Louis, this 31<sup>st</sup> day of March 2026.  
**Me. M. I. DAUHO**  
Of Cathedral Square, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.  
**Attorney in charge of the sale**



**Central Electricity Board (CEB)**

**COMMUNIQUÉ**

**NON PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ**

Le Central Electricity Board (CEB) tient à rappeler à ses abonnés qu'une facture non réglée dans le délai de la date limite de paiement peut entraîner une interruption de la fourniture d'électricité à tout moment.

Après l'interruption, les abonnés concernés devront régler toutes les factures impayées, ainsi que les frais de reconnexion, avant que le service ne soit rétabli.

Le CEB se voit contraint de procéder régulièrement à des débranchements en cas de non-paiement des factures. Les abonnés sont priés de respecter les délais de paiement afin d'éviter ces désagréments.

La Direction

## Premier League

# Tottenham licencie Tudor et signe De Zerbi comme entraîneur pour cinq ans

C'était attendu : Roberto De Zerbi est le nouvel entraîneur de Tottenham. Quelques semaines après son départ de l'OM, l'Italien débarque sur le banc des Spurs afin d'y remplacer Igor Tudor, licencié dimanche dernier par le club londonien.

Un retour dans le championnat qui l'a révélé. Entre 2022 et 2024, Roberto De Zerbi se faisait un nom en Premier League, sur le banc de Brighton. L'Italien avait même permis aux Seagulls de disputer la Ligue Europa : la première participation de leur histoire à une coupe d'Europe. Quelques semaines après son départ de l'OM, le 11 février dernier, l'homme de 46 ans va retrouver ce championnat anglais qui lui est cher.

Dans un communiqué, Tottenham a officialisé l'arrivée du technicien italien sur son banc, afin de succéder à



Igor Tudor, remercié dimanche dernier. Un contrat de cinq ans aurait été paraphé entre les Spurs et le natif Brescia. Ce dernier aurait, selon Ben Jacobs, souhaité attendre la fin de la saison pour s'installer sur le banc londonien, avant d'être finalement convaincu par le board anglais de s'engager dès à présent.

## Une mission maintien pour un homme d'expérience

À Tottenham, De Zerbi devra réussir là où Tudor a échoué. La mission est simple : les Spurs doivent à tout prix se maintenir en Premier League. Cela commencera dès le dimanche 12 avril, et un déplacement périlleux sur la pelouse de Sunderland.

Igor Tudor n'est parvenu qu'à prendre un petit point en six semaines sur le banc londonien : Roberto De Zerbi devra afficher un tout autre bilan s'il veut espérer sauver Tottenham d'une terrible fin de saison.

## Barrage Coupe du Monde 2026

Suède 3 Pologne 2

### La Suède décroche son ticket pour le Mondial en s'imposant sur le fil face à la Pologne



**Le bonheur des Suédois qualifiés pour le Mondial américain après leur succès 3-2 contre la Pologne à Solna, le 31 mars 2026**

La Suède a arraché sa qualification mardi pour la Coupe du Monde de football 2026 en battant in extremis la Pologne 3-2 lors de la finale de barrages européens à domicile.

Grâce à un but de son attaquant vedette Viktor Gyökeres à la 87e minute, la Suède a pris sa revanche sur la Pologne qui l'avait privée du Mondial-2022. Elle rejoindra le groupe F avec les Pays-Bas, le Japon et la Tunisie.

Après une campagne de qualification catastrophique, marquée par une dernière place en phase de groupe, la Suède du sélectionneur anglais Graham Potter n'avait dû sa présence dans les barrages qu'à son classement en Ligue des Nations.

C'est déjà l'attaquant d'Arsenal, intenable, qui avait qualifié d'un triplé la Suède en demi-finale face à l'Ukraine.

De son côté, l'équipe polonaise visait une troisième qualification consécutive en phase finale de Coupe du Monde, ce qu'a échoué à réaliser son attaquant vedette Robert Lewandowski, 37 ans, très peu en vue pendant ce match de barrage.

Face à une Pologne dominatrice, l'équipe suédoise s'est imposée grâce à son réalisme devant le but.

Privée de ballon en première mi-temps, la Suède passait pourtant en tête à la pause (2-1). Après un premier quart d'heure entre deux équipes tendues, Anthony Elanga ouvrait le score (19e) d'une frappe sous la barre à l'entrée de la surface, à l'issue d'un beau mouvement initié par un centre de Gabriel Gudmunsson.

La Pologne bénéficiait ensuite d'un temps fort conclu par un but de Nicola Zalewski qui a trompé Kristoffer Nordfeldt d'une frappe à l'entrée gauche de la surface que touchait le portier suédois sans parvenir à la sortir du cadre (32e).

À la 42e minute, Gustaf Lagerbielke reprenait de la tête au premier poteau un coup franc enroulé de Benjamin Nygren pour donner un avantage inespéré à la Suède. À la 55e minute, la Pologne revenait à égalité grâce à Karol Świdorski qui, seul devant le but, poussait le ballon au fond des filets après une déviation de Nicola Zalewski.

Dans une fin de match tendue, Viktor Gyökeres libérait les 49.000 spectateurs du stade de Solna sur sa première occasion en reprenant en force un ballon devant le but après des frappes contrées de Bergval et Zaneli.

Kosovo 0 Turquie 1

### La Turquie bat le Kosovo et met fin à 24 ans de disette

La Turquie reverra la Coupe du monde après 24 ans de disette après avoir battu (1-0) le Kosovo, mardi à Pristina en finale des barrages de la zone Europe.

En validant leur billet pour le Mondial aux Etats-Unis, Canada et Mexique (11 juin-19 juillet), les Turcs ont brisé le rêve du Kosovo de se qualifier pour la première compétition internationale de sa jeune histoire. Le Kosovo a déclaré son indépendance en 2008 sur les décombres de l'ex-Yougoslavie.

La Turquie jouera au sein du groupe D avec les Etats-Unis, le Paraguay et l'Australie. Sa dernière participation datait de 2002 en Corée du Sud où elle avait terminé troisième.

Mardi soir au stade Fadil Vokrri de Pristina, face à des Turcs semblant paralysés par l'enjeu, les Kosovars se sont montrés à leur avantage durant la première période avec une première alerte à la 24e minute bien capté par Ugurcan Çakir. Avant la demi-heure, le gardien de Galatasaray a détourné sur la barre un tir d'Asllani, d'une claquette de la main opposée.

Au retour des vestiaires, les Turcs ont montré davantage de velléités offensives

et puni les Kosovars sur l'une de leurs premières offensives tranchantes : l'attaquant de Fenerbahçe Kerem Aktürkoglu a été idéalement placé à la réception d'un centre (1-0, 53e).

Beaucoup plus entreprenants, les coéquipiers d'Arda Güler et d'Hakan Çalhanoğlu ont poussé pour se mettre à l'abri.

Mais les Dardānet - surnom des Kosovars en référence à l'ancienne région historique de Dardanie - ont poussé dans les dernières minutes, avec un tir lointain de Florent Muslija (80e) frôlant le montant de la cage de Çakir qui, sept minutes plus tard, s'est détendu parfaitement sur un tir à ras de terre.

Alors qu'en demi-finales de barrage, le Kosovo était allé s'imposer en Slovaquie 4-3 au terme d'un match fou, le scénario mardi soir n'a pas souri aux joueurs du sélectionneur allemand Franco Foda, qui ont réalisé un parcours exemplaire durant les éliminatoires en prenant la 2e place du groupe B derrière la Suisse, avec une seule défaite en 6 journées.

Les Turcs du sélectionneur italien Vincenzo Montella avaient terminé 2e du groupe E derrière le grandissime favori espagnol.



## Barrage Coupe du Monde 2026

Bosnie 1 (4) Italie 1 (1)

## La Bosnie élimine l'Italie et file au Mondial 2026

Dominée mais héroïque, la Bosnie a fait tomber l'Italie aux tirs au but (1-1, 4 tab 1) en finale des barrages européens. La Nazionale manquera ainsi une troisième Coupe du Monde consécutive.

## Une soirée qui bascule malgré l'avantage italien

Longtemps en difficulté dans une ambiance hostile à Zenica, l'Italie pensait avoir fait le plus dur en ouvrant le score contre le cours du jeu. Profitant d'une erreur grossière du gardien bosnien, Moise Kean a conclu une transition rapide initiée par Barella (15e).

Mais cet avantage a masqué les lacunes d'une équipe italienne rapidement mise sous pression. Dominée dans les duels et bousculée par l'activité offensive bosnienne, la Nazionale n'a jamais réellement maîtrisé son sujet.

## La Bosnie impose son rythme

Portée par un public incandescent, la Bosnie a multiplié les situations dangereuses, notamment autour d'Edin Dzeko et d'un très remuant Memić. La rencontre a basculé juste avant la pause avec l'expulsion de Bastoni (41e), laissant les Italiens en infériorité numérique pour plus d'une mi-temps.

Malgré plusieurs parades décisives de Donnarumma, l'Italie a reculé inexorablement. Les chiffres illustrent cette domination : 30 tirs à 9 en faveur des locaux, une pression constante et une occupation quasi totale du camp adverse.

## Une égalisation logique, un verdict cruel

Après avoir longtemps buté sur un Donnarumma en état de grâce, la Bosnie a fini par être récompensée. Tabaković a égalisé à la 79e minute, profitant d'un ballon repoussé dans l'axe par le portier italien.

Les prolongations, tendues et indécises, n'ont pas permis



de départager les deux équipes malgré quelques situations de part et d'autre. La décision s'est donc faite aux tirs au but, un exercice où la Bosnie s'est montrée nettement plus efficace (4-1).

## Une nouvelle désillusion historique pour l'Italie

Ce scénario rappelle de mauvais souvenirs à la Nazionale, déjà éliminée en barrages en 2017 et 2021. Malgré un effectif talentueux et expérimenté, l'équipe de Gennaro Gattuso confirme ses difficultés à répondre présente dans ces rendez-vous décisifs.

Au-delà du résultat, c'est le contenu qui interroge : incapables de conserver le ballon et de se créer des occasions, les Italiens ont subi durant presque toute la rencontre.

À l'inverse, la Bosnie valide une progression cohérente. Solide collectivement et portée par un engagement constant, elle rejoint le groupe B du Mondial 2026, où l'attendent le Canada, le Qatar et la Suisse.

Une qualification qui récompense une équipe entreprenante et qui pourrait bien jouer les trouble-fêtes lors de la phase finale.

## Rencontre Amicale

Angleterre 0 Japon 1

## L'Angleterre diminuée et battue par le Japon à Wembley

Thomas Tuchel et l'Angleterre, privés de nombreux titulaires habituels, ont manqué le dernier galop d'essai disputé devant leur public de Wembley avant le Mondial, battus 1-0 mardi en amical par le Japon.

Plusieurs stars des Three Lions étaient à l'infirmerie, à commencer par le capitaine Harry Kane, et l'adversaire était de très bonne qualité. Mais la performance des Anglais a clairement laissé à désirer.

Quatre jours après le nul 1-1 contre l'Uruguay, les Anglais sont sortis du terrain sous les sifflets, au bout d'une rencontre longtemps ennuyeuse et qui s'est un peu animée en seconde période, quand les locaux ont tenté de se rebeller.

Les vice-champions d'Europe en titre concèdent leur deuxième défaite sous la direction de Thomas Tuchel, le sélectionneur arrivé en début d'année 2025, après celle face au Sénégal (3-1), déjà en amical, en juin dernier.

Il s'agissait certes plus d'une revue d'effectif que d'une répétition générale avant le Mondial étant donné le nombre élevé de grands absents, comme Declan Rice, Bukayo Saka, John Stones ou Harry Kane, forfait en raison d'une blessure « mineure » à l'entraînement, selon la fédération.

Mais individuellement, il y avait des enjeux immenses pour les titulaires du soir, dont certains jouaient leur place pour le tournoi nord-américain.

## Défense fragile

Offensivement, Tuchel a pu mesurer à quel point l'équipe était dépendante de Kane. Son remplaçant en pointe, l'ailier ou meneur offensif Phil Foden, n'a pas marqué beaucoup de points dans un rôle de faux numéro neuf pas vraiment taillé pour lui.



Les ailiers Anthony Gordon et Morgan Rogers ont été plus que discrets sur les côtés et Cole Palmer, au poste de N.10, a vécu une mauvaise soirée.

Le but japonais est parti d'une perte de balle de l'attaquant de Chelsea, bien pris par Kaoru Mitoma. L'ailier de Brighton a lancé la contre-attaque, servi Keito Nakamura dans un couloir droit déserté par Ben White, et foncé dans la surface pour réceptionner un centre de l'attaquant rémois d'un plat du pied tranquille (23e).

Avant la mi-temps, les visiteurs ont encore exploité les fragilités de l'arrière-garde anglaise avec une passe entre les défenseurs centraux pour Ayase Ueda, qui a tiré sur la barre transversale (42e).

Tuchel et les plus de 79.200 spectateurs recensés à Wembley ont aussi retenu leur souffle quand le capitaine

Ritsu Doan a débordé Nico O'Reilly et contraint Jordan Pickford à un arrêt du pied (50e), puis quand Keito Nakamura a dribblé Lewis Hall avant de manquer de peu le cadre (69e).

Côté anglais, le milieu défensif Elliot Anderson est probablement celui qui s'est le plus montré à son avantage.

Le joueur de Nottingham Forest a enroulé une frappe puissante sur le dessus de la barre transversale (34e) et été impliqué dans une autre action dangereuse en seconde période, une frappe de Marcus Rashford repoussée par le gardien (78e).

Il s'agit de la cinquième victoire d'affilée pour les Samourais Bleus, une série débutée contre le Brésil et qui s'était prolongée samedi contre l'Écosse. Ils lanceront leur Mondial le 14 juin contre les Pays-Bas.